

## COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

8 rue de la Scierie - Nods  
25580 LES PREMIERS SAPINS

### PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 7 octobre 2024 à 20 h 00 Salle du Conseil des Premiers Sapins

L'an 2024, le 7 octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 2 octobre 2024 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal des Premiers Sapins.

Étaient présents : BERNARD Pierre-François, BEY Tiffany, CACHOD Didier, CHANEZ Marie-Madeleine, COINTET Alexandre, COULOT Pierre, DEBRUILLE Catherine, DEFONTAINE Thierry, DELACHAUX Alice, GIRARD Annick, GIRARDET Didier, HERMANN Florence, MARCEL Patrick, MOUROT Christian, NICOD Isabelle, ODIN Jean-Luc, PARIS Mélanie, SIRON Alexandra, VIPREY Nicolas

Étaient absents excusés : CACHOD Chrystelle, CHANUDET Jean-Marie, FAIVRE Amandine

#### Ordre du jour :

- Remboursement des factures EDF par Familles Rurales pour le bâtiment au 26 Grande Rue à Nods
- Baux ruraux :
  - Brice HENRIOT
  - Le GAEC de la Tour Eiffel
  - Le GAEC OEUVRARD
  - Tony TROUF
- Soumission au régime forestier des parcelles boisées acquises récemment
- Règlementation sur les chiens
- Vente de terrains des parcelles n° 585 B 114 et n° 585 ZD 116
- Attribution des subventions aux Associations pour l'année 2024
- Informations diverses

Madame Florence HERMANN est nommée secrétaire de séance pour ce Conseil Municipal.

#### **1/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 septembre 2024**

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

#### **2/ Remboursement des factures EDF par Familles Rurales pour le bâtiment au 26 Grande Rue à Nods**

Madame Valérie VECLAIN explique au Conseil qu'afin de simplifier les formalités administratives, il convient de prendre une délibération, afin de pouvoir refacturer les factures EDF à l'Association Familles Rurales (AFR) locataire du 26 Grande Rue à Nods.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser :

- à refacturer à l'AFR leur consommation d'électricité ;
- à percevoir le montant correspondant ;
- à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

#### **3/ Baux ruraux**

Monsieur Thierry DEFONTAINE explique au Conseil que suite à la création de la commune nouvelle le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Maire souhaite reprendre tous les baux communaux afin d'harmoniser en un bail unique avec chacun des bailleurs. Ces prix seront réactualisés chaque année au mois d'octobre, par application du taux de variation des fermages, fixé par l'Etat Ministériel. Les baux sont signés pour une durée de 9 ans à partir de l'année de signature, renouvelable tacitement.

En 2023 a débuté la reprise de tous les baux ruraux avec la nouvelle entité de la commune, ainsi que la mise à jour des références cadastrales. Ce travail continue sur 2024 avec :

**A- Bail rural avec Monsieur Brice HENRIOT**

- Bail à la ferme entre la commune et Monsieur Brice HENRIOT domicilié au 15 chemin de la Coulanges – Chasnans – 25580 LES PREMIERS SAPINS.

↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

**B- Bail rural avec le GAEC de la Tour Eiffel**

- Bail à la ferme entre la commune et le GAEC de la Tour Eiffel représenté par Monsieur Patrice MERCIER situé au 4 route d'HautePierre – Chasnans – 25580 LES PREMIERS SAPINS.

↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

**C- Bail rural avec le GAEC OEUVRARD**

- Bail à la ferme entre la commune et le GAEC OEUVRARD représenté par Monsieur François OEUVRARD situé au 6 rue des Grands Champs – Chasnans – 25580 LES PREMIERS SAPINS.

↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

**D- Bail rural avec Monsieur Tony TROUF**

- Bail à la ferme entre la commune et Monsieur Tony TROUF domicilié chemin de la Corvée – Nods – 25580 LES PREMIERS SAPINS.

↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

**4/ Soumission au régime forestier des parcelles boisées acquises récemment**

Madame Mélanie PARIS explique au Conseil que la commune a reçu les actes notariés des 7 nouvelles parcelles forestières qui ont récemment été achetées (délibérations 04/12/2023 et 04/03/2024). Il est proposé de soumettre ces nouvelles parcelles communales au régime forestier soit 2,6746 ha. La surface de forêt communale soumise au régime forestier passerait donc de 1105,1567 ha (surface actuelle) à 1107,8313 ha.

Le régime forestier est obligatoire pour toutes parcelles boisées susceptibles de gestion.

Préfixe Section Numéro	ha a ca	Lieudit	Nature	Contenance Totale
028 C 148	0 ha 45 a 85	PRES D HOUMAND	Taillis	1ha 10a 85ca
028 C 149	0 ha 65 a 00		Futaie	
028 B 161	0 ha 02 a 05	LES FRAITES	futaie	0ha 26a 20ca
028 B 162	0 ha 24 a 15		futaie	
000 D 1	0 ha 47 a 86	A CHARMEUX	Futaie	1ha 30a 41ca
000 D 14	0 ha 01 a 02		Futaie Bois	
000 D 15	0 ha 81 a 53		Futaie Bois	

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- soumettre au régime forestier les parcelles boisées ci-dessus référencées dans les conditions ci-dessus présentées ;
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tous documents inhérents à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

Madame Mélanie PARIS informe également le Conseil que la parcelle 63, très déstabilisée suite à la coupe des épicéas scolytés, était prévue à l'état d'assiette 2025. Elle est martelée et proposée à la vente de bois du 15/11/2024. Il y avait 280 m<sup>3</sup> d'aménagement prévu, 244 m<sup>3</sup> martelés, et 190 m<sup>3</sup> de commercial mis en vente en bloc et sur pied. Le Conseil valide la proposition de l'ONF.

Pour information à cette même vente seront présentées :

- la parcelle 19 Vanclans en UP invendue au mois de septembre en bloc
- la parcelle 12 Rantechaux en bloc invendu en juin 2023 en bloc

**5/ Règlementation sur les chiens**

Madame Alice DELACHAUX explique au Conseil que suite à la multiplication des incidents et à une

formation suivie par certains élus le lundi 30 septembre 2024, un schéma synthétique sur la réglementation des chiens a été réalisé concernant les actions à mener pour les cas de divagation, de dépôt d'excréments, d'aboiements intempestifs et de la réglementation des chenils. Même s'il s'agit d'un domaine qui relève de la police du Maire, ce dernier sollicite l'avis du Conseil sur les mesures à prendre. Le débat s'ouvre. Le Conseil s'accorde pour que des actions soient mises en place.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil pour :

- la divagation : de revenir lors d'un prochain Conseil avec une procédure d'actions restrictives à mener ;
- le dépôt d'excréments : de revenir lors d'un prochain Conseil avec un modèle d'arrêté pour l'application d'une contravention et d'une délibération pour l'application de l'amende administrative ;
- les aboiements intempestifs : il est proposé de privilégier la discussion avec les propriétaires pour prendre différentes mesures (collier anti-aboiement, grillage, ...). Des mesures plus restrictives seront prises si la résolution de conflit de voisinage ne suffit pas ;
- la réglementation sur les chenils : il sera fait une information en matière d'urbanisme dans l'Echo des Premiers Sapins permettant par la suite la vérification des installations.

## 6/ Vente de terrains des parcelles n° 585 B 114 et n° 585 ZD 116

Madame Marie-Madeleine CHANEZ quitte la salle du Conseil.

Monsieur Thierry DEFONTAINE expose au Conseil que suite au plan et PV de bornage réalisés par le Cabinet Coquard, il est nécessaire de prendre la délibération correspondante pour acter la vente des parcelles n° 585 B 814 d'une superficie de 494 m<sup>2</sup> et n° 585 ZD 116 d'une superficie de 118 m<sup>2</sup> à Monsieur Raphaël CHANEZ.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- vendre les parcelles ci-dessus référencées pour une superficie totale de 612 m<sup>2</sup> au tarif de 6 €/m<sup>2</sup> à Monsieur Raphaël CHANEZ ;
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tous documents inhérents à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à la majorité (18 voix pour ; 0 voix contre ; 1 abstention)

## 7/ Attribution des subventions aux Associations pour l'année 2024

Madame Annick GIRARD explique au Conseil que la commission associations s'est réunie le 23 septembre et a déterminé le montant des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2024. Il a été décidé d'arrêter la liste aux demandes et/ou formulaires CERFA reçus au plus tard le jour de la commission associations. La proposition de la commission est dans le tableau ci-dessous.

### Associations communales

Associations culturelles	Montant accordé
ASLC - Rantechaux	300.00 €
<b>Total</b>	<b>300.00 €</b>

Associations sportives	Montant accordé
ES Les sapins	1 700.00 €
Les VTT Résineux (AFR)	En attente
Pour la randonnée des Premiers Sapins	2 000.00 €
<b>Total</b>	<b>3 700.00 €</b>

ACCA (La Chasse)	Montant accordé
Athose	300.00 €
Chasnans	300.00 €
Hautepierre	300.00 €
Nods	300.00 €
Rantechaux	300.00 €
Vancians	300.00 €
<b>Total</b>	<b>1 800.00 €</b>

Associations scolaires	Montant accordé
Coopérative scolaire	800.00 €
HACNRV - Soutien projet d'école	En attente
<b>Total</b>	<b>800.00 €</b>

Associations diverses	Montant accordé
Club de l'amitié Nadoise	150.00 €
Amicale de la roche	
Amicale des donateurs de sang secteur Nods	500.00 €
Les Potes à Germalne	300.00 €
<b>Total</b>	<b>950.00 €</b>

### Associations extra-communales impactant directement le territoire

Associations sportives	Montant accordé
Rugby Club Plateau 25	300.00 €
Club d'escalade TICHODROMES au Valdahon	300.00 €
Section 1 <sup>er</sup> Sportif du CSAGV (Club Sportif et Artistique de la Garnison de Valdahon)	100.00 €
Valdahon Basket	100.00 €
<b>Total</b>	<b>800.00 €</b>

Associations diverses	Montant accordé
AFR - Fête villageoise	1 574.00 €
Croix Rouge Portes du Haut Doubs	100.00 €
Secours Catholique	50.00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers de Valdahon	100.00 €
<b>Total</b>	<b>1 824.00 €</b>

### Associations extra communales

Associations diverses	Montant accordé
Vivre ensemble (EPHAD du Larmon)	50.00 €
Les Amis de l'EHPAD du Val de Loue (Hôpital Ornans)	50.00 €
Association des Amis des Résidents de l'EHPAD de Flangebouche	100.00 €
Association Semons l'Espoir	100.00 €
Banque Alimentaire de Franche-Comté	50.00 €
Scouts et guides de France	50.00 €
<b>Total</b>	<b>400.00 €</b>

Montant total 10 574.00 €

Madame Isabelle NICOD précise que le formulaire CERFA est fastidieux à compléter pour certaines associations. Monsieur le Maire propose alors que pour toutes les demandes de subvention égale ou en dessous de 100 €, les associations ne sont pas tenues de compléter un formulaire CERFA.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- valider l'attribution des subventions aux associations telle que présentée ci-dessus ;
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

## **8/ Informations diverses**

Un débat sur le rôle des associations dans la commune est proposé par le Maire. Il ressort des échanges qu'il n'existe pas à ce jour, de manifestation à dimension communale permettant de rassembler l'ensemble des villages. Le bilan de la fête, réussie dans son fonctionnement, révèle un soutien partiel des associations. Des conseillers s'interrogent aussi sur d'éventuelles préconisations sur l'utilisation de vaisselle lavable, afin d'éviter le recours aux vaisselles jetables qui sont des déchets ne relevant pas du tri.

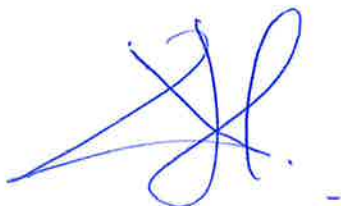
Tout en reconnaissant le dynamisme des associations, il est noté que les différentes manifestations ne permettent pas forcément un croisement de l'ensemble des catégories des habitants. Le nombre de manifestations est très important et peut provoquer une sur-sollicitation. La non-utilisation systématique de l'agenda partagé encourage le doublon des manifestations et pourrait remettre en cause la parution de l'agenda dans l'Echo des Premiers Sapins.

Par ailleurs, même si cela procure un revenu à certaines associations, certains conseillers regrettent que du matériel, propriété de certaines associations, soit loué à d'autres associations de la commune ; les associations emprunteuses se retournant vers la commune pour une demande de subvention pour couvrir ces frais. Une association inter-villageoise facilitant la mise à disposition de matériel et éventuellement une manifestation fédératrice à l'échelle de la commune aurait du sens. Il est rappelé que le rôle de la commune n'est pas de se substituer aux associations, mais bien de les soutenir dans le cadre d'une vision partagée.

De ce fait, un retour sur ces éléments sera effectué en deux temps : un durant le bilan de la fête villageoise, puis un autre lors de la réunion avec les associations programmée au printemps 2025.

La séance est levée à 21 h 45.

La secrétaire de séance,  
Florence HERMANN



Le Maire  
Pierre-François BERNARD

